

2020



15

Éducation  
et science

Neuchâtel 2022

# Bourses et prêts d'études cantonaux 2020

## Domaine «Éducation et science»

### Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail ([order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)).

**Finances du système éducatif.** Années comptables 2017/18, Neuchâtel 2020, 24 pages, numéro OFS: 1501-2000

**Subventions fédérales pour cours préparatoires aux examens fédéraux.** Candidats aux examens fédéraux et subventions fédérales par domaine de formation: évolution jusqu'en 2020, Neuchâtel 2021, 16 pages, numéro OFS: 2000-2000

**Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses.** Rapport principal de l'enquête 2020 sur la situation sociale et économique des étudiantes et des étudiants, Neuchâtel 2021, 72 pages, numéro OFS: 255-2000

### Domaine «Éducation et science» sur Internet

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → 15 – Éducation et science  
ou [www.education-stat.admin.ch](http://www.education-stat.admin.ch)

# Bourses et prêts d'études cantonaux 2020

**Rédaction** Nicole Schöbi, OFS; Olaf Arbogast, OFS  
**Éditeur** Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2022

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Renseignements:** schulstat@bfs.admin.ch

**Rédaction:** Nicole Schöbi, OFS; Olaf Arbogast, OFS

**Contenu:** Nicole Schöbi, OFS; Olaf Arbogast, OFS;  
Anne Renaud, OFS

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 15 Éducation et science

**Langue du texte original:** allemand et français

**Mise en page:** section DIAM, Prepress/Print

**Graphiques:** section DIAM, Prepress/Print

**En ligne:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

**Imprimés:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,  
[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch), tél. 058 463 60 60  
Impression réalisée en Suisse

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2022  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.

**Numéro OFS:** 782-2000

**ISBN:** 978-3-303-15689-6



### Montants octroyés

364 mios

Bourses

21 mios

Prêts

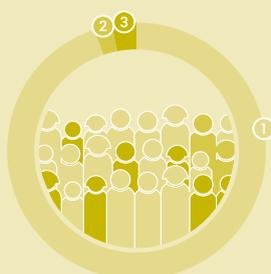
### Répartis par degré de formation, en %



### Bénéficiaires



48 486



- ① Exclusivement bourses 94%
- ② Exclusivement prêts 2%
- ③ Bourses et prêts 3%



#### Bénéficiaires de bourses

76% ont moins de 25 ans  
68% sont suisses



#### Bénéficiaires de prêts

46% ont moins de 25 ans  
86% sont suisses

### Formation postobligatoire



7,6%

des personnes en formation obtiennent une bourse et 0,5% un prêt



#### Bourses moyennes

6700 fr.  
Secondaire II

8900 fr.  
Tertiaire

#### Prêts moyens

9000 fr.  
Secondaire II

7400 fr.  
Tertiaire



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<hr/>		
<b>2</b>	<b>Contributions à la formation</b>	<b>8</b>
<hr/>		
2.1	Contributions selon le type de soutien	8
2.2	Contributions selon le degré de formation	10
2.3	Montant par rapport à la population	11
2.4	Soutien fédéral aux cantons pour le degré tertiaire	12
<b>3</b>	<b>Montant par bénéficiaire et taux de bénéficiaires</b>	<b>13</b>
<hr/>		
3.1	Montant moyen par bénéficiaire	13
3.2	Taux de bénéficiaires	15
3.3	Pratiques cantonales quant à l'octroi de bourses	16
<b>4</b>	<b>Caractéristiques des bénéficiaires</b>	<b>17</b>
<hr/>		
4.1	Caractéristiques sociodémographiques	17
4.2	Caractéristiques liées à la formation	20
<b>Annexe</b>		<b>22</b>
<hr/>		
A.1	Remarques méthodologiques	22
A.2	Définitions	22
A.3	Concordat de la CDIP sur les bourses d'études	23
A.4	Abréviations	23



# 1 Introduction

L'allocation de contributions à la formation fait partie de la politique de la formation de la Confédération et des cantons. Il s'agit d'une prestation sous condition de ressources qui joue un rôle important dans l'accès égalitaire à la formation, cette dernière étant un facteur important pour le développement socioéconomique des individus et le succès de l'économie et de la société suisse.

Les contributions à la formation sont accordées à titre subsidiaire lorsque la situation financière de la personne concernée, de ses parents ou de son représentant légal sont insuffisantes. Elles sont versées sous forme de bourses ou de prêts d'études. Les deux sont des prestations en espèces, uniques ou périodiques, qui sont accordées à des personnes pour leur formation ou leur perfectionnement. La différence entre les deux concerne le remboursement: alors que les bourses ne doivent pas être remboursées, les prêts d'études doivent l'être<sup>1</sup>.

Les cantons définissent de manière autonome les conditions d'octroi des bourses et prêts d'études. En règle générale, c'est le canton dans lequel les parents (ou le représentant légal) ont leur domicile qui décide de l'octroi et verse la contribution.

Un important processus d'harmonisation a été mis en place avec le concordat sur les bourses d'études, en vigueur depuis mars 2013. Les cantons signataires s'engagent à respecter les principes et standards minimaux fixés dans le concordat. Il s'agit, par exemple, des offres de formation éligibles, de l'âge maximum, de la durée du droit à l'allocation, ainsi que des standards minimaux pour une allocation complète. Les cantons conservent cependant leur marge de manœuvre afin de tenir compte des spécificités cantonales. Ces dernières concernent, par exemple, l'offre de formation, la structure du marché du travail, les facteurs démographiques, le niveau des revenus et le coût de la vie.

La présente publication est consacrée aux bourses et aux prêts qui sont versés par les services cantonaux compétents. Les formations professionnelles destinées aux personnes peu qualifiées en vue d'obtenir un diplôme professionnel ou de changer de profession,<sup>2</sup> offertes par les cantons, les associations professionnelles et certaines fondations, ne sont pas considérées comme contribution à la formation. De même, les bourses octroyées aux étudiants des universités suisses par la Commission fédérale des bourses (CFBE), celles versées aux étudiants suisses dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux (programmes de l'union européenne tels que Socrates, Erasmus, etc.), les bourses de recherche, ainsi que les chèques de formation du canton de Genève<sup>3</sup> ne font pas non plus l'objet de cette publication. Par contre, les bourses d'études octroyées en lieu et place de l'aide sociale par le Département de l'action sociale du canton de Vaud<sup>4</sup> sont incluses.

Cette publication est basée sur la statistique des bourses et prêts d'études cantonaux. Les modalités du relevé ont été établies en étroite collaboration avec la Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE) et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La présente publication est structurée de la manière suivante: le chapitre 2 donne une vue d'ensemble du système des contributions à la formation en présentant les montants totaux octroyés en fonction du type de contribution (bourses et prêts), du degré de formation et de la capacité financière des cantons, ainsi que les contributions fédérales aux cantons. Dans le chapitre 3, les montants moyens par bénéficiaire et les taux de bénéficiaires<sup>5</sup> sont calculés. La mise en relation de ces deux indicateurs pour les bourses permet de comparer les différentes pratiques des cantons quant à l'octroi de ce type de soutien. Finalement, le chapitre 4 présente diverses caractéristiques des bénéficiaires.

<sup>1</sup> loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire (loi sur les contributions à la formation, RS 416.0)

<sup>2</sup> La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail se sont fixé comme objectif de faciliter aux adultes l'accès au diplôme professionnel ainsi que la mobilité professionnelle (degré secondaire II). Pour voir les offres existantes et si elles sont adaptées aux besoins des adultes, se référer au rapport du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation en 2014: diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes. Offres existantes et recommandations pour les développements futurs.

<sup>3</sup> 2020: Fr. 3 546 836.– pour 6046 bénéficiaires

<sup>4</sup> projet FORJAD/FORMAD

<sup>5</sup> nombre de bénéficiaires par rapport aux personnes en formation

## 2 Contributions à la formation

Ce chapitre traite des montants totaux octroyés ainsi que du nombre de personnes bénéficiant de contributions à la formation. Les résultats sont ventilés selon le type de soutien, le degré de formation, le canton et l'année. Puis, les montants octroyés sont mis en relation avec la population et la capacité financière des cantons. Finalement, le soutien apporté par la Confédération est présenté.

### 2.1 Contributions selon le type de soutien

En 2020, les cantons ont octroyé près de 385 millions de francs de contributions à la formation. Pour comparaison, en 2018<sup>1</sup>, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 38,9 milliards de francs pour l'éducation et la formation, soit 5,4% du produit intérieur brut. Les contributions à la formation représentent donc moins de 1% des dépenses publiques en faveur de la formation.

En Suisse, le système des contributions à la formation est essentiellement centré sur l'allocation de bourses d'études, octroyées de manière ciblée selon le revenu de la famille de l'élève ou de l'étudiant. Les prêts d'études sont également un instrument de la politique d'aide financière à la formation. Cependant, ils ne constituent en général qu'une composante marginale de l'engagement financier des services cantonaux préposés.

En 2020, les cantons ont octroyé 364 millions de francs sous forme de bourses (94% du montant total de contributions à la formation) et environ 22 millions de francs sous forme de prêts (voir T 1).

### Montant et bénéficiaires selon le canton et le type de contribution, en 2020

T 1

	Bourses		Prêts	
	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
	En francs	Nombre	En francs	Nombre
<b>Total</b>	<b>363 867 461</b>	<b>47 315</b>	<b>21 535 283</b>	<b>2 843</b>
<b>Canton</b>				
Zurich	54 797 393	5 970	33 900	*
Berne	33 925 946	3 788	988 697	128
Lucerne	7 922 655	1 104	723 500	111
Uri	1 340 400	171	140 600	34
Schwyz	4 618 071	682	174 600	16
Obwald	868 880	117	76 440	19
Nidwald	615 254	94	44 000	5
Glaris	1 520 633	182	88 650	10
Zoug	1 962 700	354	389 400	35
Fribourg	11 148 643	1 976	498 600	59
Soleure	8 630 880	1 220	846 433	87
Bâle-Ville	11 952 111	1 935	198 085	28
Bâle-Campagne	7 794 905	1 287	140 000	18
Schaffhouse	2 672 501	513	102 500	18
Appenzell Rh.-E	1 998 250	246	33 600	*
Appenzell Rh.-I	451 634	61	38 500	6
Saint-Gall	8 542 980	1 387	677 850	83
Grisons	10 186 850	1 810	52 200	5
Argovie	15 396 257	3 309	2 469 943	421
Thurgovie	7 121 305	1 105	204 550	36
Tessin	19 777 234	2 383	4 537 198	694
Vaud	73 824 301	7 241	985 973	57
Valais	18 268 010	3 530	2 440 425	543
Neuchâtel	6 505 579	1 105	163 275	29
Genève	47 431 874	5 184	5 173 419	358
Jura	4 592 215	593	312 945	36

\* nombre de bénéficiaires inférieur à 5

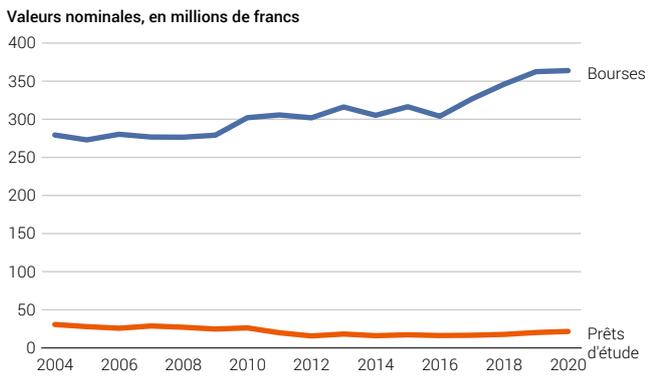
Source: OFS – STIP

© OFS 2022

<sup>1</sup> Exercice comptable le plus récent de la statistique financière de l'Administration fédérale des finances. En raison de l'important travail de collecte et d'harmonisation, les résultats définitifs des dépenses publiques d'éducation d'une année comptable sont disponibles deux ans après.

**Montant octroyé pour des bourses et des prêts depuis 2004**

G1



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

La répartition du montant global des contributions à la formation entre les bourses et les prêts d'études a peu changé depuis 2004 (voir G1). La partie octroyée sous forme de bourses a toujours été la plus importante; elle est passée de 90% en 2004 à 94% en 2020.

Au total, ce sont 48 486 personnes<sup>2</sup> qui ont obtenu une contribution à la formation, 94% d'entre elles une bourse, 2% un prêt d'études et 3% une bourse et un prêt (voir G2).

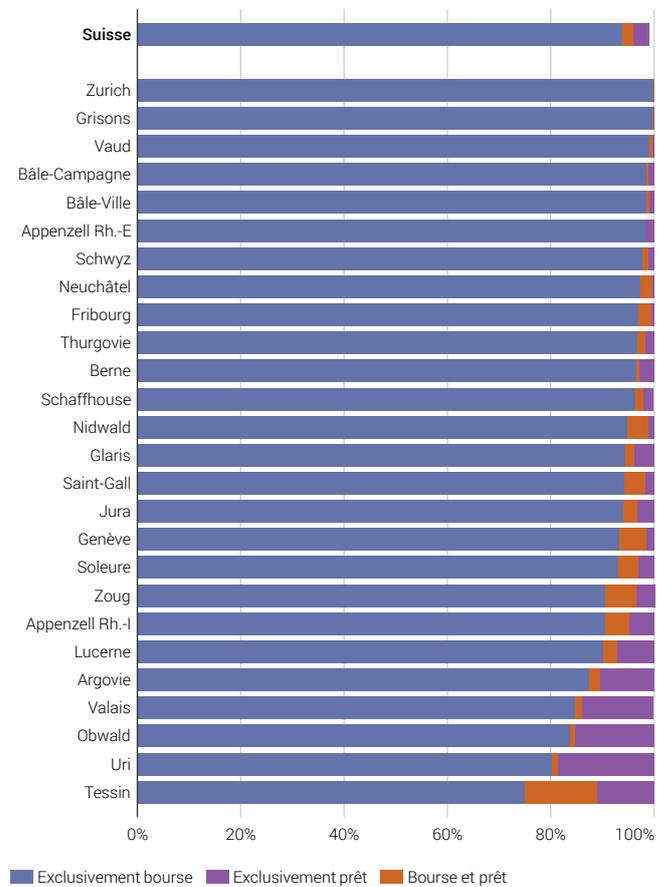
L'aide financière aux personnes en formation – bourse seule, prêt seul ou les deux types d'aide financière – est différente d'un canton à l'autre. Le concordat sur les bourses d'études définit une série de standards minimaux, les cantons sont libres d'aller au-delà de ces dispositions. Cela peut conduire, par exemple, à l'octroi d'un prêt d'études en cas de décision négative sur l'éligibilité à une bourse, bien que la situation financière de la famille ne le rende pas absolument nécessaire (par exemple pour une deuxième formation suivant une formation initiale terminée pour laquelle une bourse avait été octroyée ou pour financer des semestres d'études supplémentaires dont la durée est supérieure à la moyenne). En outre, des prêts peuvent être convertis en bourses d'études à l'issue d'une formation réussie<sup>3</sup>.

Dans les cantons de Zurich, des Grisons et de Vaud, la quasi-totalité des bénéficiaires reçoivent une bourse (plus de 99%). Le Tessin est le canton dans lequel la proportion de bénéficiaires touchant exclusivement un prêt est la plus élevée (14%). Dans les cantons d'Uri, du Valais, du Tessin, d'Obwald et d'Argovie, plus de 10% des bénéficiaires touchent simultanément une bourse et un prêt.

**Bénéficiaires selon le canton et le type de contribution, en 2020**

G2

Pourcentage de bénéficiaires touchant une bourse, un prêt ou les deux par canton en 2020



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

<sup>2</sup> total sans double comptage

<sup>3</sup> La conversion de prêts en bourses d'études est principalement pratiquée dans les cantons de Genève (2020: Fr. 3 730 863.-) et Jura (2020: Fr. 242 535.-).

## 2.2 Contributions selon le degré de formation

Des contributions à la formation sont versées à tous les degrés de la formation. Cependant, c'est dans l'enseignement postobligatoire, c'est-à-dire aux degrés secondaire II et tertiaire, qu'elles jouent un rôle important (voir T 2). Dans l'enseignement obligatoire et la formation continue, elles sont marginales (moins de 1% du montant total octroyé pour les bourses et moins de 2% du montant versé pour les prêts, voir G 3).

En 2020, plus de la moitié du montant octroyé pour les bourses est versée à des bénéficiaires en formation au degré secondaire II (55%). 44% du montant total des bourses sont versés au degré tertiaire.

Pour les prêts, la part du montant total la plus importante est versée au degré tertiaire (90% du montant total).

La répartition des bénéficiaires selon le type de contribution et le degré de formation, présentée dans le graphique G 4, est semblable à la répartition des montants du graphique G 3. Toutefois, on note que la proportion de bénéficiaires de bourses au degré tertiaire (37%) est plus basse que la part des montants versés à ce degré (44%, graphique G 3). Cette différence signifie que le montant moyen d'une bourse est plus élevé au degré tertiaire qu'au degré secondaire II.

Pour les prêts, la situation est exactement inverse. C'est au degré secondaire II que la part des bénéficiaires est plus basse (7%) que la part des montants versés pour ce degré (8%, graphique G 3), indiquant que les montants moyens des prêts par bénéficiaire sont plus haut au degré secondaire II qu'au degré tertiaire (voir plus d'informations sur les montants moyens dans le sous-chapitre 3.1).

### Montant et bénéficiaires selon le degré de formation et le type de contribution, en 2020

T 2

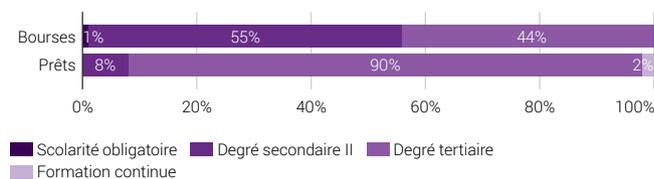
	Bourses		Prêts	
	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
	En francs	Nombre	En francs	Nombre
<b>Total</b>	<b>363 867 461</b>	<b>47 315</b>	<b>21 535 283</b>	<b>2 843</b>
<b>Degré de formation</b>				
Scolarité obligatoire	2 220 652	379	0	0
Degré secondaire II	201 321 836	29 886	1 753 876	195
Degré tertiaire	159 756 126	17 925	19 364 741	2 609
Formation continue	568 847	82	416 666	44

Source: OFS – STIP

© OFS 2022

### Montant octroyé selon le type de contribution et le degré de formation, en 2020

G 3

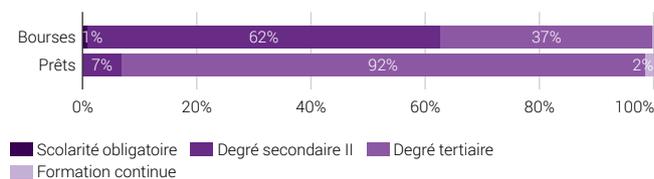


Source: OFS – STIP

© OFS 2022

### Bénéficiaires selon le type de contribution et le degré de formation, en 2020

G 4

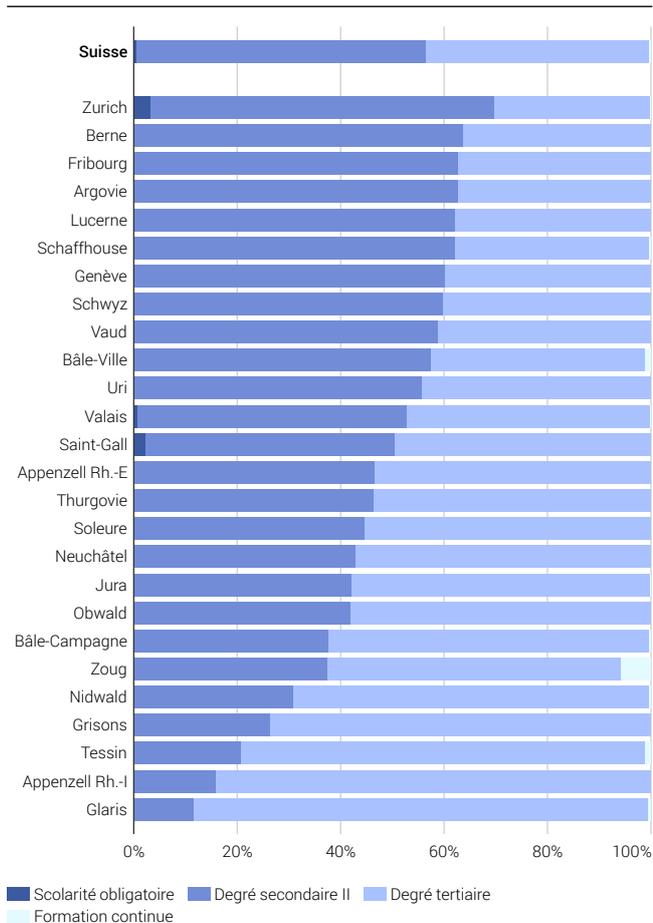


Source: OFS – STIP

© OFS 2022

Comme le montre le graphique G5, les montants versés sous forme de bourses ne se répartissent pas dans tous les cantons de la même manière entre les degrés de formation. Dans la majorité des cantons, plus de la moitié du montant octroyé pour des bourses est versée à des personnes en formation au degré tertiaire. Dans les autres cantons, c'est le degré secondaire II qui est plus fortement soutenu. Avec 6% du montant total, Zoug est le canton qui contribue proportionnellement le plus au subventionnement de la formation continue.

**Montant octroyé pour des bourses selon le canton et le degré de formation, en 2020** G5



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

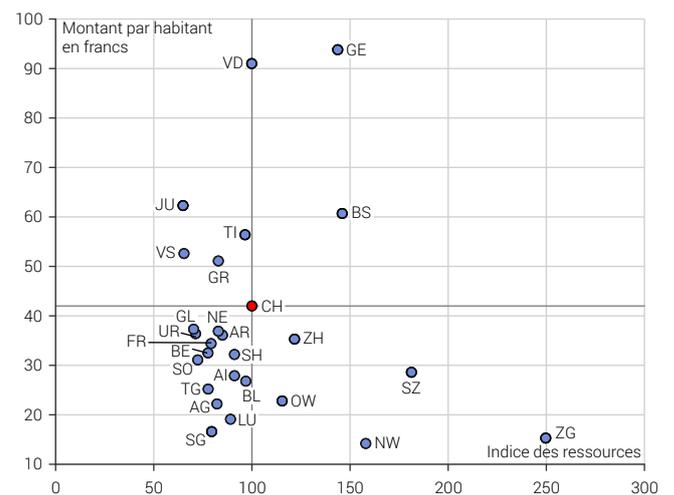
### 2.3 Montant par rapport à la population

Le montant octroyé en moyenne en Suisse par rapport au nombre d'habitants s'élevait, en 2020, à 42 francs par habitant pour une bourse et à 2 francs pour un prêt. Il y a d'importantes disparités entre les cantons, dans lesquels ces montants s'échelonnent entre 14 et 94 francs pour une bourse et entre 0 et 13 francs pour un prêt.

Le graphique G6 présente les montants moyens octroyés pour les bourses par rapport à la population résidente, en relation avec l'indice des ressources<sup>4</sup>, une mesure de la capacité financière de chaque canton. Plus un canton est situé à droite sur l'axe horizontal, plus l'indice des ressources est important. Plus un canton est situé en haut de l'axe vertical, plus le montant moyen versé pour une contribution à la formation est élevé. Le croisement des axes correspond à la position de la Suisse. Le montant moyen octroyé par habitant dans le canton de Zoug, le canton avec l'indice des ressources le plus élevé de Suisse, se situe en dessous de la moyenne suisse. À l'inverse, le canton du Jura, avec un indice des ressources inférieur à 100, verse en moyenne un montant par habitant supérieur à la moyenne suisse. On n'observe cependant pas de lien clair de corrélation entre l'indice des ressources d'un canton et le montant moyen qu'il verse par habitant pour les bourses.

Le montant moyen suisse pour une bourse par habitant est passé de 38 francs (valeur nominale) en 2004 à 42 francs en 2020. Le montant moyen par habitant pour un prêt a, lui, diminué entre 2004 et 2020 (de 4 à 2 francs), une tendance qui s'observe dans la majorité des cantons.

**Montant octroyé pour des bourses par rapport à la population et indice des ressources, en 2020** G6



Sources: OFS – STIP, STATPOP; AFF – SF

© OFS 2022

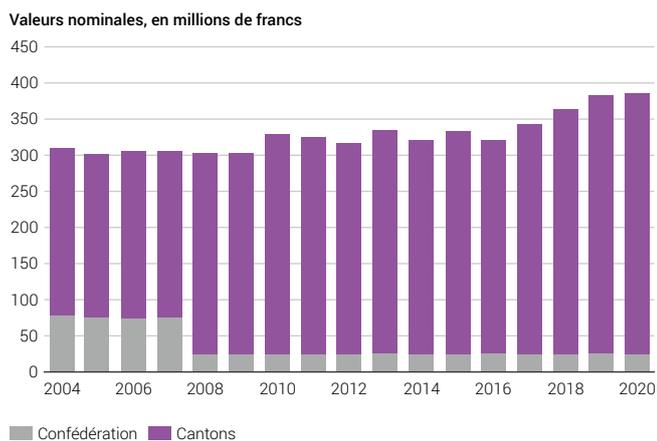
<sup>4</sup> L'indice des ressources reflète le potentiel de ressources des cantons, soit la base économique dont ils disposent afin de fournir des biens et des services publics. Voir également les définitions dans le chapitre «Remarques générales».

## 2.4 Soutien fédéral aux cantons pour le degré tertiaire

Selon la loi sur les contributions à la formation<sup>5</sup>, la Confédération accorde un soutien financier aux cantons pour l'octroi de bourses et prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire (hautes écoles et formation professionnelle supérieure). Cette loi, entièrement révisée<sup>6</sup>, inclut désormais les dispositions formelles du concordat sur les bourses d'études. Elle précise en outre que seuls les cantons respectant les dispositions concordataires d'harmonisation en ce qui concerne les hautes écoles pourront prétendre à l'allocation de contributions fédérales.

Entre 2004 et 2007, la Confédération participait avec un montant variant autour des 77 millions de francs. Depuis l'introduction de la réforme de la péréquation financière (rPT) en 2008, les contributions fédérales s'élèvent à environ 25 millions de francs par an (voir G7). En 2020, la contribution de la Confédération aux dépenses cantonales se montait à 24,7 millions de francs, ce qui représente 6% du montant total des contributions à la formation, accordé par les cantons.

### Montant octroyé pour des contributions à la formation depuis 2004 G7

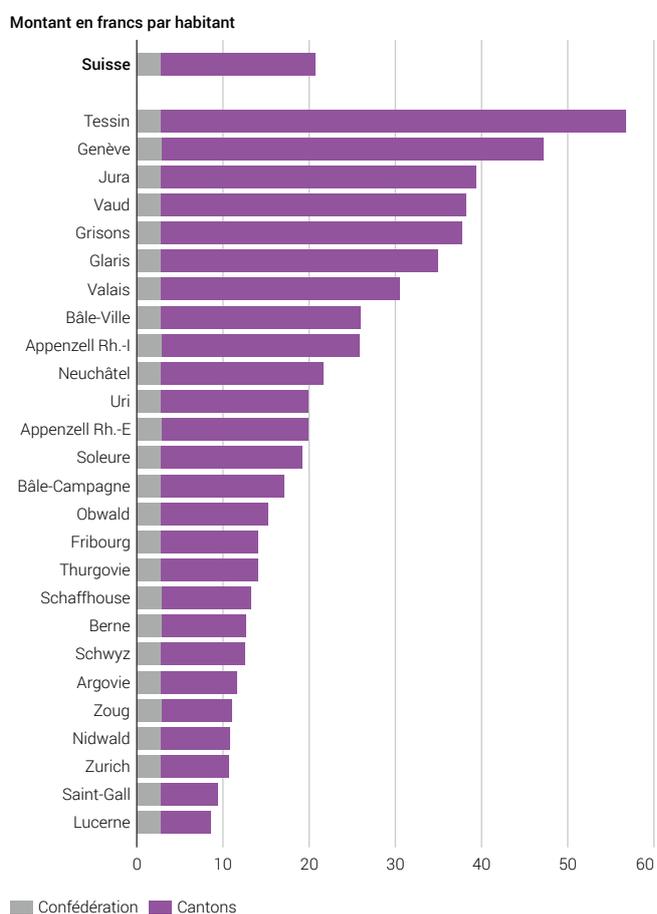


Sources: OFS – STIP; SEFRI

© OFS 2022

Les contributions fédérales sont réparties entre les cantons au prorata de leur population; la capacité financière des cantons n'entre pas en considération. Le graphique G8 montre les montants totaux versés pour les contributions à la formation pour le degré tertiaire par rapport à la population résidente de chaque canton. Les montants par habitant varient entre 54 francs au Tessin et 6 francs dans le canton de Lucerne. La contribution de la Confédération par habitant est la même dans tous les cantons. Cependant, les dépenses pour les bourses par habitant n'étant pas les mêmes dans tous les cantons, la part des montants octroyés par les cantons qui provient de la contribution de la Confédération varie selon les cantons (entre 5 et 33%).

### Montant octroyé pour des contributions à la formation du degré tertiaire par rapport à la population selon le canton, en 2020 G8



Sources: OFS – STIP; SEFRI

© OFS 2022

<sup>5</sup> RS 416.0

<sup>6</sup> entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016

## 3 Montant par bénéficiaire et taux de bénéficiaires

Ce chapitre se concentre sur la formation postobligatoire (degrés secondaire II et tertiaire) où sont consacrés 99% des contributions à la formation. Pour la scolarité obligatoire et la formation continue, moins de 1% du montant total des contributions cantonales est octroyé pour des bourses et des prêts.

Tout d'abord, les montants moyens par bénéficiaire sont présentés pour la formation postobligatoire et par canton. Puis, le nombre de bénéficiaires d'une contribution à la formation est mis en relation avec le nombre total de personnes en formation pour calculer des taux de bénéficiaires. Finalement, la mise en parallèle des montants moyens et des taux de bénéficiaires pour les bourses permet une comparaison des différentes pratiques des cantons quant à l'octroi de cette contribution à la formation.

### 3.1 Montant moyen par bénéficiaire

Le graphique G9 présente l'évolution des montants moyens par bénéficiaire dans le postobligatoire depuis 2004. Il montre que le montant moyen varie non seulement en fonction du type de contribution, mais aussi du degré de formation.

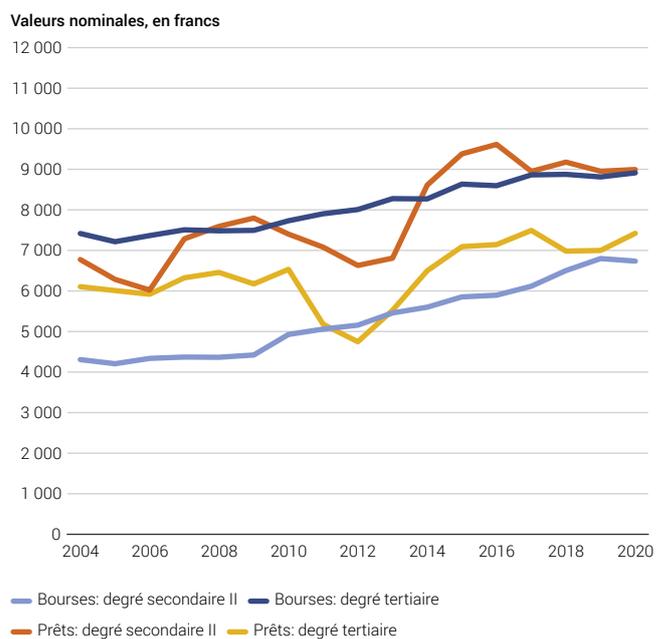
Pour les bourses, représentées par les lignes bleues, le montant moyen par bénéficiaire a augmenté de 2004 à 2020 et ceci indépendamment du degré de formation. Le montant moyen octroyé pour le degré tertiaire est plus élevé que celui versé pour le degré secondaire II; la différence entre les deux montants a diminué durant la période observée.

L'évolution du montant moyen versé pour les prêts, représentée par les lignes oranges, est moins régulière. Elle varie entre des montants plus bas en 2006 et 2012 et des montants plus hauts en 2009 et 2016. À l'inverse des bourses, le montant moyen versé par bénéficiaire pour un prêt est plus élevé pour le degré secondaire II que pour le degré tertiaire.

En 2020, le montant moyen octroyé par bénéficiaire pour une bourse s'élève à 6740 francs pour le degré secondaire II et à 8910 francs pour le degré tertiaire. Le montant moyen pour un prêt se monte quant à lui à 8990 francs au degré secondaire II et à 7420 francs au degré tertiaire.

**Montant moyen par bénéficiaire selon le type de contribution et les degrés de formation postobligatoires depuis 2004**

G9



Sources: OFS – STIP

© OFS 2022

En plus des montants moyens versés par bourse, le graphique G10 illustre la variabilité de ces montants au sein d'un même canton et entre les cantons.

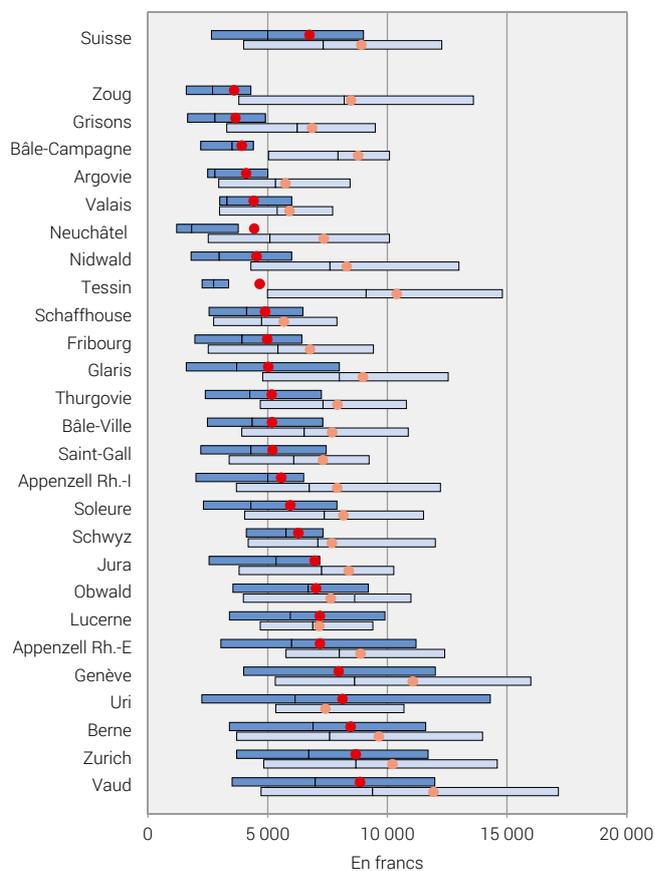
En 2020, le montant moyen octroyé pour le degré secondaire II varie entre 3580 francs dans le canton de Zoug et 8850 francs dans le canton de Vaud. L'éventail des montants versés est plus large dans le canton de Vaud que dans le canton de Zoug.

Pour le degré tertiaire, le montant moyen varie entre 5680 francs dans le canton de Schaffhouse et 11 925 francs dans le canton de Vaud<sup>1</sup>. Les montants varient davantage dans le canton de Vaud qu'au sein de Schaffhouse.

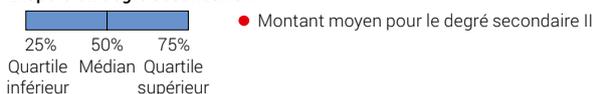
Dans tous les cantons, excepté dans les cantons de Lucerne et Uri, le montant moyen d'une bourse pour les formations du degré tertiaire est supérieur à celui d'une bourse pour le degré secondaire II. Dans les cantons de Bâle-Campagne, de Zoug et du Tessin, le montant moyen d'une bourse pour le degré tertiaire est plus de deux fois plus élevé que celui pour le degré secondaire II. On observe que dans les cantons de Berne, Zurich, Vaud et Genève, les montants moyens versés sous forme de bourse sont supérieurs à la moyenne suisse autant au degré secondaire II qu'au degré tertiaire. L'éventail des montants versés tend à être plus large dans les cantons qui accordent en moyenne un montant plus élevé pour les bourses que dans les cantons où les montants moyens versés sont plus bas. Dans la majorité des cantons, le montant moyen octroyé est plus haut que le montant médian<sup>2</sup>, ce qui indique qu'un petit nombre de bénéficiaires reçoivent des montants élevés.

## Montant octroyé par bénéficiaire pour des bourses selon le canton et les degrés de formation postobligatoires, en 2020

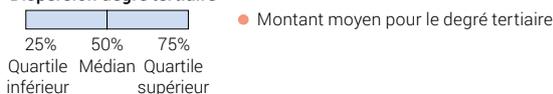
G10



### Dispersion degré secondaire II



### Dispersion degré tertiaire



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

<sup>1</sup> Pour la comparaison intercantonale, il faut tenir compte du fait que le canton de Vaud, dans le cadre du projet FORJAD/ FORMAD, fait bénéficier des adultes de bourses d'études en lieu et place de l'aide sociale.

<sup>2</sup> voir définition dans l'annexe

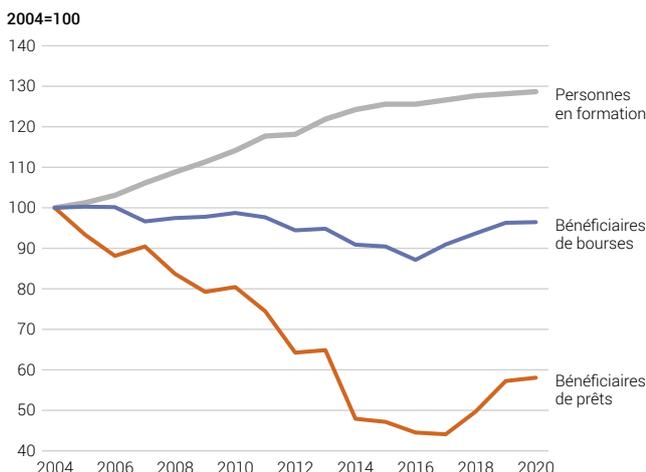
### 3.2 Taux de bénéficiaires

Comme le montre le graphique G11, le nombre de personnes<sup>3</sup> qui suivent une formation postobligatoire augmente continuellement depuis 2004, passant de 478 410 en 2004 à 615 535 en 2020. Ceci représente une augmentation de 29%. Durant la même période, le nombre de bénéficiaires d'une bourse a diminué de 4%, passant de 48 686 bénéficiaires en 2004 à 47 315 en 2020. C'est en 2016 que le nombre de bénéficiaires d'une bourse fut le plus bas (13% de moins qu'en 2004). Le nombre de bénéficiaires de prêts a diminué de plus de la moitié entre 2004 et 2014, reculant de 4827 à 2313 bénéficiaires. À partir de 2018, le nombre de bénéficiaires de prêts est à nouveau en hausse et atteint le nombre de 2802 en 2020.

Pour les degrés postobligatoires, en 2020, le taux de bénéficiaires – le nombre de bénéficiaires par rapport au nombre de personnes en formation – se monte à 7,6% pour une bourse et à 0,5% pour un prêt (voir G12). La baisse des taux de bénéficiaires de 2004 à 2020 s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants dans les formations postobligatoires parallèlement à la diminution du nombre de bénéficiaires de contributions à la formation.

En moyenne suisse et dans la moitié des cantons, le taux de bénéficiaires d'une bourse pour le degré secondaire II est plus élevé que celui pour le degré tertiaire (voir G13). C'est dans le canton de Bâle-Ville que le taux de boursiers pour le degré secondaire II est le plus élevé avec 19%. Dans les cantons de Glaris, Appenzell-Rhodes Intérieures et du Tessin, le taux de boursiers pour le degré tertiaire est plus de deux fois plus élevé que celui pour le degré secondaire II et c'est aux Grisons que le taux de boursiers pour le degré tertiaire est le plus élevé (19%).

**Bénéficiaires et personnes en formation<sup>1</sup> des degrés postobligatoires, évolution indexée depuis 2004** G11



<sup>1</sup> Élèves avec domicile en Suisse et étudiants des hautes écoles avec domicile avant le début de leurs études en Suisse

Sources: OFS – STIP, SDL, SHIS-studex

© OFS 2022

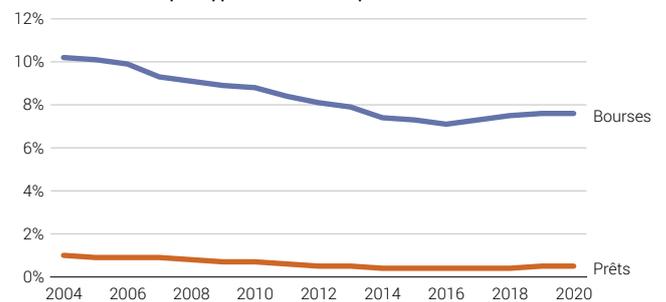
<sup>3</sup> élèves avec domicile en Suisse, étudiants des hautes écoles avec domicile avant le début de leurs études en Suisse

### Taux de bénéficiaires<sup>1</sup> pour les degrés postobligatoires depuis 2004

Montant en francs

G12

**Taux de bénéficiaires par rapport au nombre de personnes en formation**



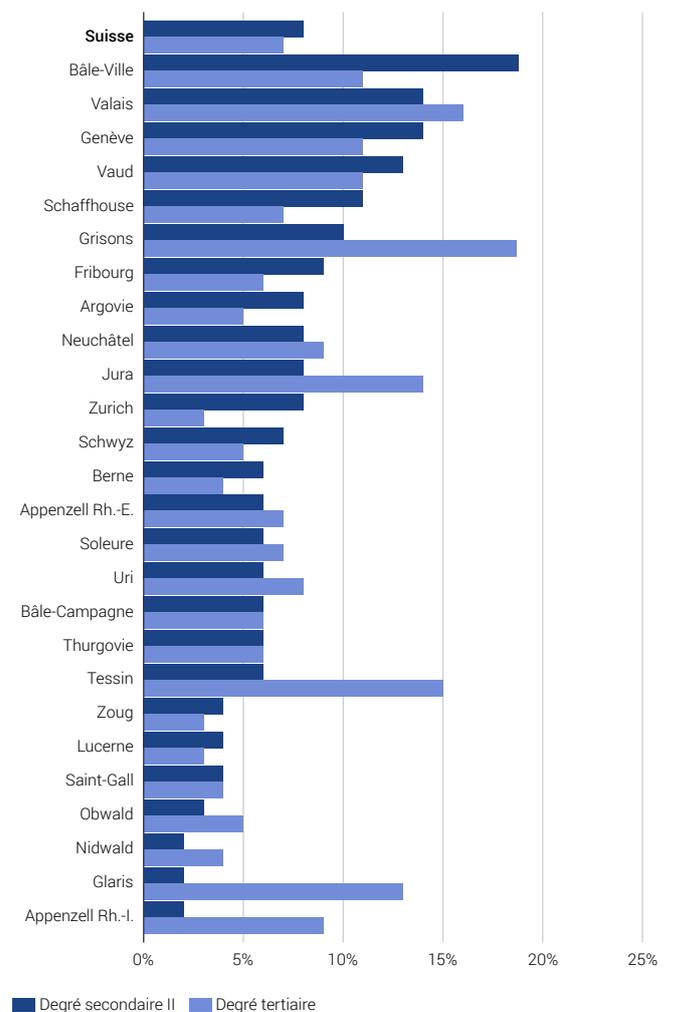
<sup>1</sup> Taux calculé par rapport aux élèves avec domicile en Suisse et aux étudiants des hautes écoles avec domicile avant le début de leurs études en Suisse.

Sources: OFS – STIP, SDL, SHIS-studex

© OFS 2022

### Taux de bénéficiaires de bourses selon le canton et les degrés de formation postobligatoires, en 2020

G13



<sup>1</sup> Élèves avec domicile en Suisse et étudiants des hautes écoles avec domicile avant le début de leurs études en Suisse

Sources: OFS – STIP, SDL, SHIS-studex

© OFS 2022

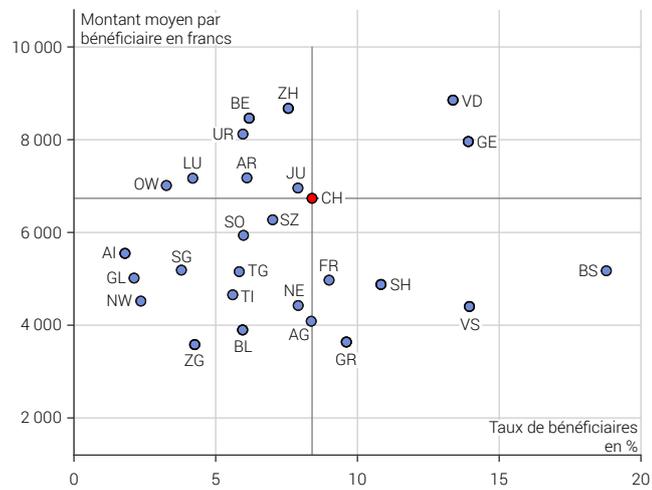
### 3.3 Pratiques cantonales quant à l'octroi de bourses

L'octroi d'allocations de formation se fonde sur les législations cantonales; les pratiques sont parfois très différentes en la matière entre les cantons.

Autant les montants moyens par bénéficiaire que les taux de bénéficiaires permettent une intéressante comparaison cantonale. La mise en relation de ces deux indicateurs permet d'aller plus loin dans la comparaison des systèmes cantonaux d'attribution de bourses d'études.

Le graphique G14 présente une comparaison des cantons pour les bourses au niveau secondaire II. Plus un canton est situé à droite sur l'axe horizontal, plus le taux de bénéficiaires est important. Plus un canton est situé en haut de l'axe vertical, plus le montant moyen versé pour une contribution à la formation est élevé. Le croisement des axes correspond à la position de la Suisse. Les élèves du canton de Bâle-Ville reçoivent proportionnellement plus de bourses que la moyenne suisse, mais le montant moyen est plutôt faible. Dans les cantons de Berne et Zurich, les montants moyens sont élevés, mais les taux de bénéficiaires sont un peu en-dessous de la moyenne suisse. Les cantons de Genève et Vaud ont des taux de bénéficiaires et des montants moyens élevés par rapport à la moyenne suisse.

**Pratique cantonale en matière d'octroi de bourses pour le degré secondaire II, en 2020** G14

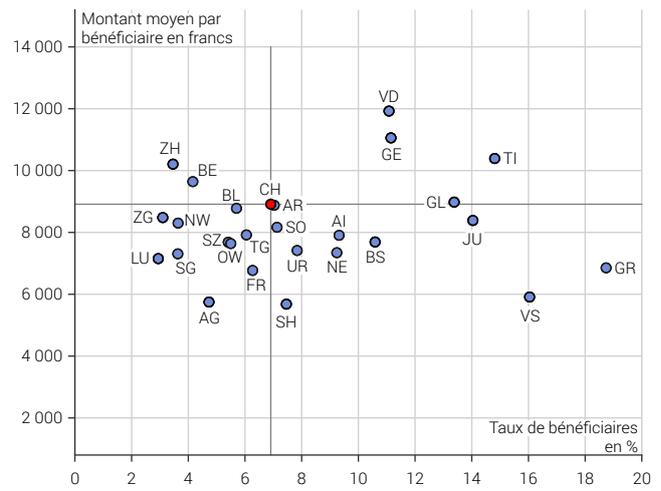


Sources: OFS – STIP, SDL

© OFS 2022

Au degré tertiaire, ce sont les étudiants du canton des Grisons qui bénéficient le plus de bourses d'études mais avec un montant inférieur à la moyenne suisse (voir G15). On retrouve les cantons de Zurich et Berne, qui offrent des bourses avec un montant moyen plus élevé que la moyenne alors que le taux des bénéficiaires est plus faible. Dans les cantons de Genève et Vaud, autant le montant moyen que le taux de bénéficiaires se situent ici aussi en dessus de la moyenne suisse.

**Pratique cantonale en matière d'octroi de bourses pour le degré tertiaire, en 2020** G15



Sources: OFS – STIP, SDL

© OFS 2022

# 4 Caractéristiques des bénéficiaires

Le présent chapitre est consacré aux bénéficiaires de contribution à la formation. Il commence par une description basée sur des caractéristiques sociodémographiques avant de présenter d'autres caractéristiques, liées à la formation. Au niveau suisse, les bénéficiaires sont analysés pour les bourses et les prêts. La comparaison cantonale, quant à elle, est présentée uniquement pour les bourses, vu le petit nombre de prêts dans certains cantons.

## 4.1 Caractéristiques sociodémographiques

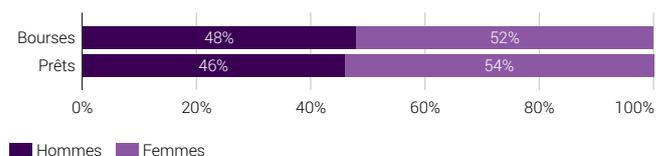
### Sexe

En 2020, 52% des bénéficiaires d'une bourse sont des femmes et 48% des hommes (voir G16). Les proportions sont quasiment identiques pour les bénéficiaires de prêts d'études (54% de femmes et 46% d'hommes). Si l'on tient compte du fait que la répartition selon le sexe de la population scolaire des degrés de formation postobligatoires est sensiblement inversée (49% de femmes contre 51% d'hommes), on peut déduire que les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les bénéficiaires de contributions à la formation.

La répartition des bénéficiaires d'une contribution à la formation selon le sexe n'a pour ainsi dire pas changé depuis 2004.

La répartition des bénéficiaires de bourses selon le sexe varie peu entre les cantons. Dans la majorité des cantons, plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes (voir G17). Seuls les cantons de Schaffhouse, Schwyz, Berne et Zurich font exception. En 2020, 50% ou plus de bénéficiaires de bourses dans ces cinq cantons sont des hommes.

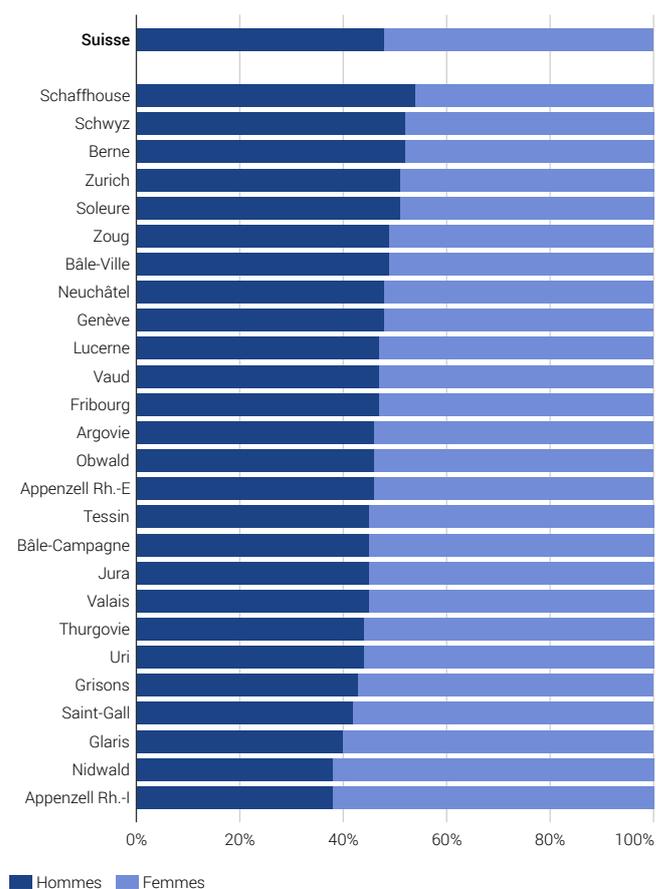
**Bénéficiaires selon le type de contribution et le sexe, en 2020** G16



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

**Bénéficiaires de bourses selon le canton et le sexe, en 2020** G17



Sources: OFS – STIP

© OFS 2022

## Âge

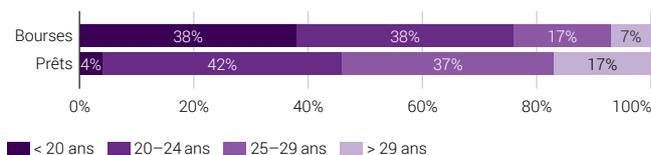
Comme le montre le graphique G18, la répartition des contributions à la formation selon l'âge diffère entre bourses et prêts. En 2020, 38% des bénéficiaires d'une bourse d'études ont moins de 20 ans alors que seuls 4% des bénéficiaires d'un prêt sont aussi jeunes. À l'inverse, plus de la moitié des bénéficiaires d'un prêt (54%) ont plus de 25 ans, alors que seuls 24% des bénéficiaires d'une bourse se trouvent dans cette classe d'âge. Ainsi, la majorité des bénéficiaires d'une bourse ont moins de 25 ans, alors que la majorité des bénéficiaires d'un prêt ont 25 ans ou plus.

La répartition des bénéficiaires d'une bourse selon les catégories d'âge a peu changé depuis 2004. Pour ce qui est des prêts et pour la même période: 80% des bénéficiaires ont entre 20 et 29 ans et un sixième plus de 29 ans.

Au niveau cantonal, c'est dans les cantons de Saint-Gall et d'Argovie que la proportion de bénéficiaires d'une bourse de moins de 20 ans est la plus élevée (plus de 45%). Au nombre des cantons qui accordent le plus d'aide financière aux adultes de 30 ans et plus (plus de 10% des bénéficiaires d'une bourse), on trouve les cantons de Schaffhouse, Uri, Schwyz, Obwald et Zoug (voir G19).

**Bénéficiaires selon le type de contribution et l'âge, en 2020**

G18

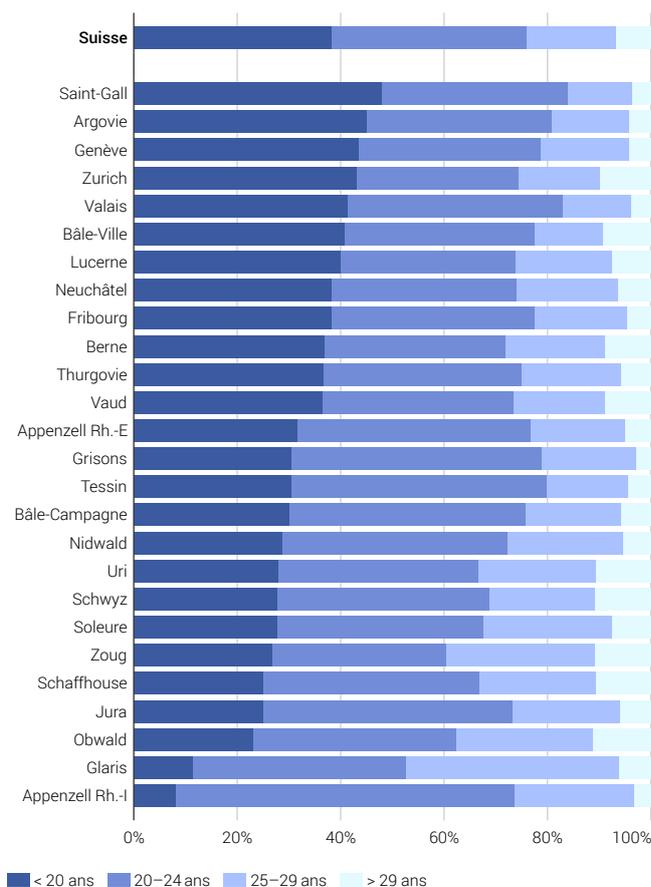


Source: OFS – STIP

© OFS 2022

**Bénéficiaires de bourses selon le canton et l'âge, en 2020**

G19



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

### Nationalité et autorisation de résidence

La majorité des bénéficiaires d'une contribution à la formation possèdent la nationalité suisse: 68% des bénéficiaires d'une bourse et 86% des bénéficiaires d'un prêt (voir G20).

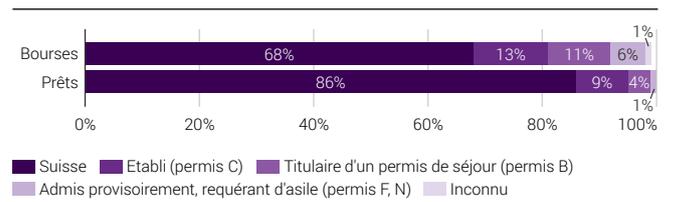
Parmi les bénéficiaires de bourses, 13% sont titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) et 11% d'un permis B. Par ailleurs, 6% des boursiers sont des personnes admises provisoirement ou des requérants d'asile (permis F et N). 9% des bénéficiaires d'un prêt d'études ont un permis C et 4% ont un permis B.

La proportion de bénéficiaires d'une bourse de nationalité suisse était légèrement plus importante en 2010<sup>1</sup> (75%) qu'en 2020 (68%). Pour les prêts, la comparaison temporelle n'est possible qu'à partir de 2015. Depuis cette année, la répartition des bénéficiaires de prêts selon leur autorisation de résidence est restée constante.

Comme le montre le graphique G21, dans tous les cantons, plus de la moitié des bénéficiaires d'une bourse possèdent la nationalité suisse, excepté dans les cantons de Schwyz et de Schaffhouse. Le pourcentage de personnes admises provisoirement ou requérantes d'asile parmi les bénéficiaires de bourses est proportionnellement élevé dans les cantons de Schwyz (20%) et Schaffhouse (21%).

**Bénéficiaires selon le type de contribution et l'autorisation de résidence, en 2020**

G20

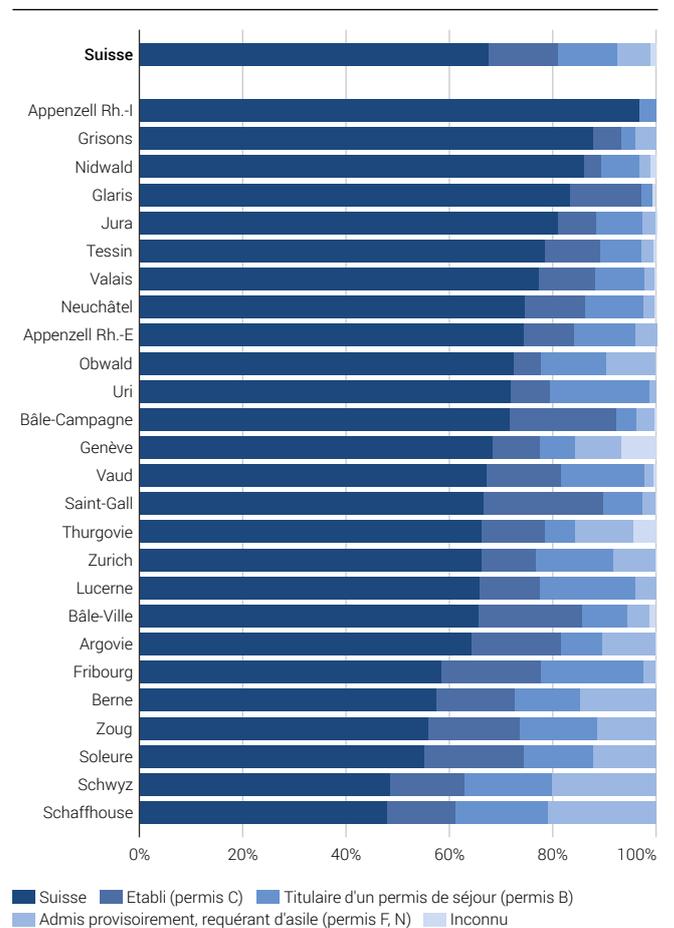


Source: OFS – STIP

© OFS 2022

**Bénéficiaires de bourses selon le canton et l'autorisation de séjour, en 2020**

G21



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

<sup>1</sup> année à partir de laquelle la variable est relevée

## 4.2 Caractéristiques liées à la formation

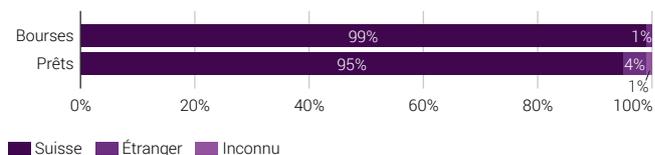
### Formation en Suisse ou à l'étranger

Depuis 2004, la quasi-totalité des contributions à la formation est octroyée à des personnes qui suivent une formation en Suisse. En 2020, seuls 1% des bénéficiaires d'une bourse et 4% des bénéficiaires d'un prêt étudiant à l'étranger (voir G22).

Rappelons également qu'en plus des contributions cantonales, la Confédération octroie directement des bourses pour des séjours à l'étranger dans le cadre de la promotion de la mobilité internationale des étudiants. Ces bourses d'études et les bourses versées par la Confédération aux chercheurs ne font pas l'objet de cette publication.

Le graphique G23 présente la répartition des bénéficiaires d'une bourse selon le canton et le lieu de formation. Plus de 90% des bénéficiaires obtiennent leur bourse pour une formation en Suisse. La proportion de bénéficiaires obtenant une bourse pour une formation à l'étranger varie de 0 à 4% entre les cantons.

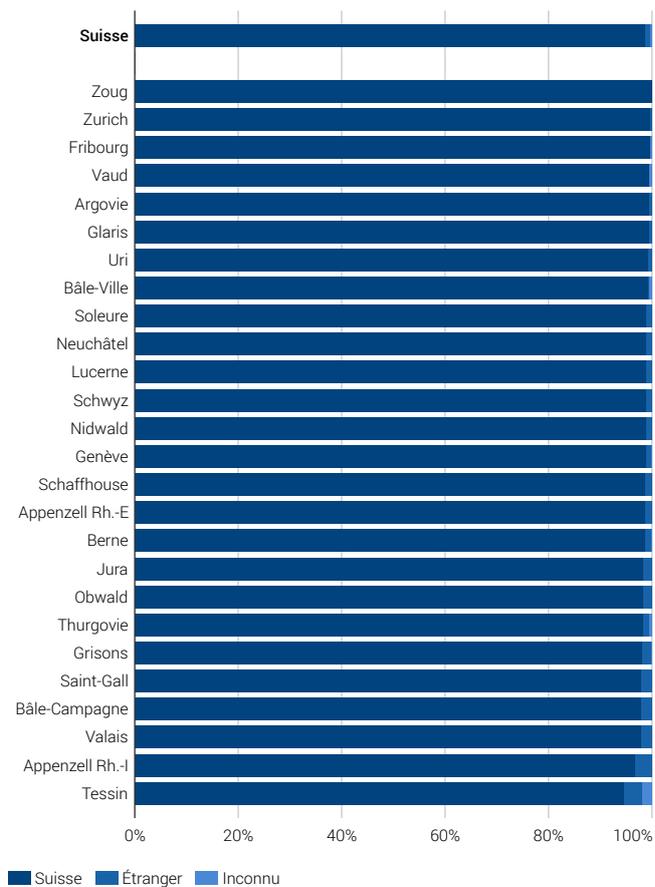
**Bénéficiaires selon le type de contribution et le lieu de formation, en 2020** G22



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

**Bénéficiaires de bourses selon le canton et le lieu de formation, en 2020** G23



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

### Niveau d'étude des hautes écoles

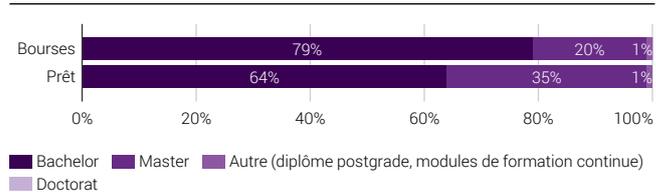
Parmi les bénéficiaires d'une contribution à la formation dans une haute école, la majorité suit une formation de type Bachelor (79% des bénéficiaires d'une bourse et 64% des bénéficiaires d'un prêt, voir G 24). 20% des bénéficiaires d'une bourse et 35% des bénéficiaires d'un prêt suivent une formation Master et moins de 3% un doctorat.

Au niveau Bachelor, les étudiants suivent pour la plupart des études à plein temps, tandis que les doctorants ont souvent un emploi dans la haute école, raison pour laquelle les contributions allouées à ces derniers sont marginales.

Depuis 2010<sup>2</sup>, la part des personnes en formation dans une haute école recevant une bourse pour un Bachelor a augmenté. Elle s'élevait à environ 70% jusqu'en 2014, puis à 79%. En parallèle, c'est la part de bénéficiaires en formation Master qui a diminué, passant de 28% à 20%. Une évolution semblable est constatée pour les bénéficiaires de prêts.

Dans tous les cantons, la majorité des bénéficiaires d'une bourse au niveau haute école préparent un Bachelor (voir G 25). Les pourcentages varient entre 68% dans le canton de Neuchâtel et 88% dans le canton de Schwyz et Obwald.

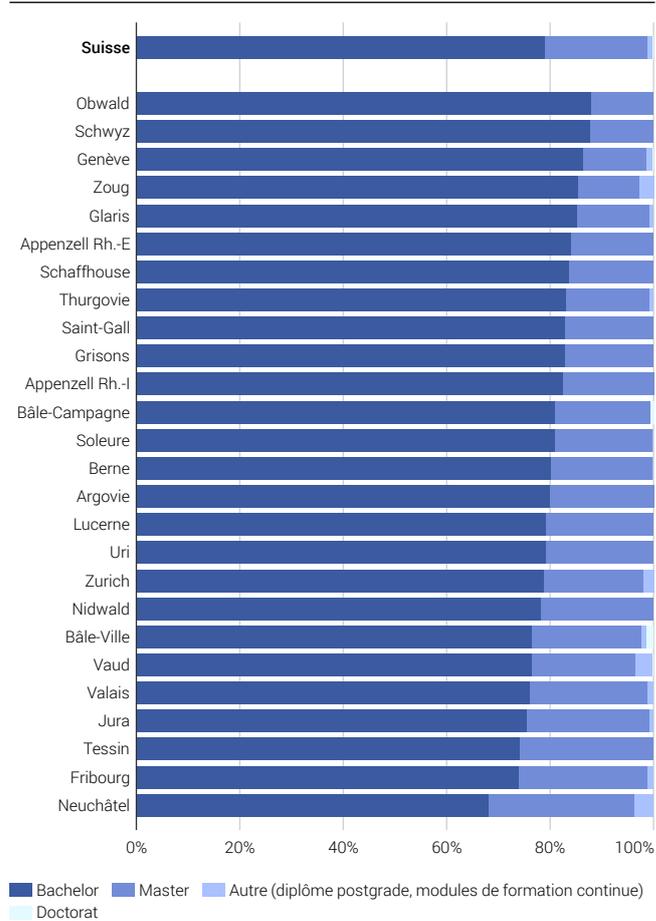
**Bénéficiaires des hautes écoles selon le type de contribution et le niveau d'étude, en 2020** G24



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

**Bénéficiaires de bourses des hautes écoles selon le canton et le niveau d'étude, en 2020** G25



Source: OFS – STIP

© OFS 2022

<sup>2</sup> année à partir de laquelle la variable est relevée

# Annexe

## A.1 Remarques méthodologiques

### Sources de données

La statistique des bourses et prêts d'études cantonaux (STIP) recueille les informations relatives aux contributions à la formation octroyées par les cantons. L'enquête se base sur les données des services cantonaux préposés aux bourses et prêts d'études. Les données sont disponibles depuis 1971. L'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise le relevé des données depuis 2004. Le relevé est exhaustif, annuel et obligatoire. La protection des données est garantie lors des exploitations et toute identification des individus est exclue.

Les informations concernant les dépenses publiques proviennent de la statistique des dépenses publiques d'éducation (ÖBA). Cette statistique traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances (AFF) répertoriée sous «Formation».

Les données des contributions fédérales proviennent du secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les données des élèves et étudiants proviennent d'une part de la statistique des élèves et étudiants (SDL) et d'autre part de la statistique des étudiants et examens finals des hautes écoles (SHIS-studex).

### Traitement des doublons

Les bénéficiaires qui ont obtenu des contributions à la formation pour plusieurs formations ou qui, dans une même année calendaire, ont obtenu des contributions dans plusieurs cantons, ne sont comptés qu'une seule fois dans le total suisse.

### Faible nombre de cas

Pour des raisons qui relèvent de la protection des données, les résultats de catégories qui comptent moins de 5 cas ne sont pas représentés. Ces catégories sont désignées par un astérisque (\*).

### Arrondis

Les montants sont arrondis vers le haut ou vers le bas, de sorte que leur somme ne correspond pas toujours au total.

## A.2 Définitions

### Bourses et prêts d'études

Les bourses et les prêts d'études sont des prestations en espèces, uniques ou périodiques, accordées pour la formation et/ou la formation continue. La différence entre les deux concerne le remboursement: alors que les bourses ne doivent pas être remboursées, les prêts d'études doivent l'être.

### Indice des ressources

L'indice des ressources reflète les ressources exploitables fiscalement d'un canton. La base d'imposition agrégée (ASG) sert de base pour le calcul de l'indice des ressources. L'ASG d'un canton se compose de la somme du revenu et de la fortune imposable des personnes physiques et des bénéficiaires des personnes morales. L'indice de ressources d'un canton est égal au potentiel de ressources par habitant du canton, divisé par le potentiel de ressources de la Suisse par habitant. Le quotient obtenu est ensuite multiplié par 100.

Les cantons dont l'indice de ressources dépasse la valeur de 100 sont réputés cantons à fort potentiel de ressources. Les autres cantons sont réputés cantons à faible potentiel de ressources.

### Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci.

### Quartiles

Si l'on divise l'ensemble des observations, ordonnées selon leur grandeur, en quatre groupes de taille égale, le quartile inférieur se situe entre la dernière valeur du premier quart et la première du deuxième quart d'observations. Le quartile supérieur se situe entre la dernière valeur du troisième quart et la première valeur du quatrième quart d'observations.

### A.3 Concordat de la CDIP sur les bourses d'études<sup>1</sup>

Les cantons sont responsables de l'octroi d'allocations de formation. Afin d'harmoniser les 26 législations cantonales en la matière, la CDIP a élaboré un concordat sur les bourses d'études. Depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2013, 21 cantons ont adhéré au concordat, couvrant ainsi 90,2% de la population résidente.

Les cantons signataires respectent dans leur législation en matière de bourses d'études les standards minimaux (par ex. qui a droit à une allocation de formation? Pendant combien de temps les allocations sont-elles versées?) ainsi que les principes énoncés dans le concordat (par ex. quel canton a la compétence d'octroyer une contribution à un étudiant dont le domicile et le lieu d'études sont différents?).

Le concordat sur les bourses d'études harmonise les législations cantonales sur des points importants, sans pour autant les rendre identiques. Chaque canton conserve son autonomie quant à son régime de bourses d'études et dispose de suffisamment de marge de manœuvre pour tenir compte de sa situation particulière. La fixation de standards minimaux présente l'avantage de ne pas lier un canton qui souhaite se montrer plus large dans certains domaines en allant au-delà du standard minimal indiqué par le concordat.

La Conférence des cantons signataires se compose des directrices et directeurs des départements de l'instruction publique desdits cantons, au nombre de 21 actuellement. Elle assure l'exécution du concordat sur les bourses d'études.

### A.4 Abréviations

<b>AFF</b>	Administration fédérale des finances
<b>CDIP</b>	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
<b>CFBE</b>	Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers
<b>CIBE</b>	Conférence intercantonale des bourses d'études
<b>ÖBA</b>	Dépenses publiques d'éducation
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>SDL</b>	Statistique des élèves et étudiants
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'État à la formation, la recherche et à l'innovation
<b>SF</b>	Statistique financière
<b>SHIS-studex</b>	Étudiants et examens finals des hautes écoles
<b>STATPOP</b>	Statistique de la population et des ménages
<b>STIP</b>	Bourses et des prêts cantonaux

<sup>1</sup> [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch) → Domaines d'activités → Bourses d'études



# Programme des publications de l'OFS

**En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.**

## Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

## Les principales publications générales

### L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

### Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

## Le site Internet de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

### La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail ([order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)). [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

### Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

### STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. [www.stattab.bfs.admin.ch](http://www.stattab.bfs.admin.ch)

### Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. [www.statatlas-suisse.admin.ch](http://www.statatlas-suisse.admin.ch)

## Pour plus d'informations

### Centre d'information statistique

058 463 60 11, [info@bfs.admin.ch](mailto:info@bfs.admin.ch)

Combien de personnes en formation ont obtenu une bourse d'études et/ou un prêt d'études en 2020? Quelle est la participation financière des cantons? Comment les contributions à la formation ont-elles évolué durant la période 2004–2020?

Depuis 2004, l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise le relevé de la statistique des bourses et des prêts d'études cantonaux. Il publie annuellement une série d'indicateurs et de tableaux présentant une vue d'ensemble des contributions à la formation octroyées par les cantons, de l'évolution nationale et des différences cantonales.

#### En ligne

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

#### Imprimés

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

tél. 058 463 60 60

#### Numéro OFS

782-2000

#### ISBN

978-3-303-15689-6

---

**La statistique** [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)  
**compte pour vous.**